



MàJ le 5 Août 2022

Nouveau Buraliste Associé

- Type de stage : Réglementation et gestion du commerce
- Public visé : Associés de Société en Nom Collectif - SNC
- Prérequis : Cette formation ne nécessite pas de prérequis
- Durée de la formation : 7 heures en 1 journée
- Horaires : De 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- Modalités d'organisation : Formation en présentiel
- Tarif : 240 € HT par stagiaire
- Nombre de stagiaires : Minimum 5 / Maximum 20
Respect des contraintes sanitaires en cours à la date de la formation.
- Objectifs pédagogiques :
La formation permet aux associés non suppléants de débits de tabac de comprendre et de connaître la réglementation liée à la gestion d'un débit de tabac. Les principaux objectifs pédagogiques sont donc :
 - ✓ Connaître la réglementation liée à l'exploitation d'un débit de tabac
 - ✓ Connaître de la réglementation liée à la santé publique
- Contenu de la formation :
 1. La réglementation relative à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés
 2. La réglementation relative à la santé publique en matière de tabac, son contexte et les risques sanitaires du tabagisme
 3. Les modalités d'approvisionnement du débit de tabac



- Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre :
 - ✓ Moyens et méthodes pédagogiques

La formation est basée sur une pédagogie adaptée aux adultes faisant appel à la participation active des stagiaires et s'appuyant sur une alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, d'étude de cas, de retours d'expérience et d'échanges avec les participants.
 - ✓ Modalités d'accompagnement

Un kit pédagogique est remis à chaque stagiaire durant la formation. Il contient notamment la revue « Buraliste Mode d'emploi », un cahier du stagiaire, un livret de travaux pratiques et un guide des bonnes pratiques de la profession.
 - ✓ Moyens techniques

Salle de formation équipée, vidéoprojecteur et paperboard, situé dans un établissements recevant du public (ERP) accessibles aux personnes en situation de handicap.
 - ✓ Moyens d'encadrement

La formation est animée par un formateur expert, membre de l'équipe pédagogique du Centre National de Formation des Buralistes.

- Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats :
 - ✓ Suivi de l'exécution

Feuilles d'émargement signées par les stagiaires et le formateur par demi-journée
 - ✓ Appréciation des résultats

Evaluation formative tout au long de la formation (Exercices pratiques)
Evaluation des acquis en fin de formation (Questionnaire d'évaluation)
Enquête de satisfaction des stagiaires
 - ✓ Attestation de formation

Attestation de suivi de stage à l'attention des services des douanes compétents régionalement pour le débit concerné



- Validation des compétences :

La certification « Exploitation d'un bureau de tabac dans le respect du contrat de gérance » est en cours d'enregistrement au Répertoire Spécifique de France compétences.

À l'issue de la formation, les compétences suivantes des candidats seront évaluées :

- Identifier le rôle, les missions et les obligations du buraliste dans le respect de la réglementation relative à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés (contrat de gérance)
- Agencer le bureau de tabac selon la réglementation (implantation, information, affichages ...)
- Réaliser les achats, l'approvisionnement du bureau de tabac et la réception de produits selon la réglementation en vigueur
- Suivre et optimiser les stocks du bureau de tabac selon la réglementation en vigueur
- Réaliser les ventes des produits du tabac et des produits liés aux charges d'emploi selon la réglementation en vigueur

L'évaluation des compétences est réalisée sous la forme :

- D'un questionnaire écrit sous la forme de questions ouvertes et de QCM
- D'études de cas pratiques associées à un entretien oral concernant :
 - L'agencement et plan d'un bureau de tabac,
 - La réalisation d'achats de produits, suivi des commandes et contrôle des produits à réception
 - L'analyse d'un bon de livraison avec erreur et vérification)
 - Un inventaire et la gestion des stock tabac
 - La vente des produits du tabac

Un jury d'évaluation et de certification composé du directeur de Formation Buralistes et de 2 professionnels évalue et valide les compétences des candidats.

- **En cas de retard ou d'absence, nous vous demandons de bien vouloir prévenir :**

Votre référent Administratif : Madame Catherine LERAT
contact@formationburalistes.fr / 01-53-21-10-30

- **Pour toute question sur le contenu de votre formation, n'hésitez pas à contacter :**

Votre référent Pédagogique : Monsieur Jean-Baptiste PASCAUD
Jb.pascaud@formationburalistes.fr



- **En situation de handicap ?**

Nous avons à cœur d'adapter notre pédagogie et notre logistique au service de votre formation.

Nous mettons à votre disposition notre **référent handicap** pour adapter votre parcours de formation à vos besoins spécifiques :

Contactez Monsieur Jean-Baptiste PASCAUD, notre référent handicap à l'adresse suivante : Jb.pascaud@formationburalistes.fr

La structure suivante peut également vous apporter un appui pour le bon déroulement de nos actions de formation :

MDPH 75 – 69 Rue de la victoire 75009 Paris
Téléphone: 01 53 32 39 39

CAP EMPLOI 75 – Le Chaumont 43 Bis Rue d'hautpoul 75019 Paris
Téléphone: 01 44 52 40 60

AGEFIPH IDF – 192 Avenue Aristide Briand 92220 Bagneux
Téléphone: 0 800.11.10.09

* *
*